



Résiliation Contrat Lignes & Formations

Par **anneD**, le **02/03/2016** à **15:57**

Bonjour,

Je vous explique vite fais ce qui m'arrive.

J'ai commencer une formation en photographie avec Lignes & Formations, le délais de 3 mois est passé mais aillant perdu mon emploi je ne peut plus le payer, donc j'ai demander des renseignement pour leur "garantit coup dur" qui nous permet de continuer la formation et que les frais seront réglé par l'école. Mais eux me disent que c'est pour les gens qui ont pratiquement envoyé tout leur devoir.

J'ai eux 2 impayé, j'ai eux 10jours pour rembourser a l'amiable sinon je devrait payer la totalité. Donc je n'ai plus de travail, plus de revenue et je voudrais résilier mon contrat, je sais qu'il faut leur envoyé par LR/AR mais eux me disent que si je résilie je doit payer la totalité qui me reste a payer soit 2000euros.

Merci de me dire ce que je doit faire pour ceux qui sont ou on été dans la même position que moi.

Merci